

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 juin 2023

---

**AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES  
PROFESSIONNELS - (N° 1336)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 949

présenté par  
Mme Moutchou

-----

**ARTICLE 6**

À l'alinéa 12, après le mot :

« population »

insérer les mots :

« , les mesures d'attractivité des carrières hospitalières ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement précise que le directeur général de l'ARS présente au Conseil de surveillance ses observations sur les mesures d'attractivité des carrières hospitalières du territoire dans lequel s'inscrit l'établissement.